Val de Marne Actif pour — l'Initiative







STRUCTURES LOCALES PRIVILÉGIÉES POUR LE FINANCEMENT DE LA CRÉATION, REPRISE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

2013







Avec le soutien de













Sommaire

- 1. LES RÉSEAUX D'AFFILIATION
- 2. LES OUTILS
 - Prêts d'honneur : VMAPI, FIDEP, IDFT, Réseau Entreprendre VdM
 - Prêt NACRE
 - Garanties d'emprunt bancaire: FAG/FGIF
 - Outils spécifiques Economie Sociale et Solidaire
- 3. RÉSULTATS VMAPI / FIDEP / RÉSEAU ENTREPRENDRE VDM
- 4. LES RAISONS D'UN TAUX DE RÉUSSITE SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE
 - Fonctionnement
 - Collaboration avec les banques
 - Accompagnement
- 5. POURQUOI LES BANQUES TRAVAILLENT-ELLES AVEC NOS RÉSEAUX?
 - Les banques qui travaillent avec nous
 - Les résultats de cette collaboration



LES RÉSEAUX D'AFFILIATION

INITIATIVE FRANCE

Objectif:



Favoriser le développement économique local en soutenant le création ou la reprise d'entreprise par le biais de Prêt d'honneur.

FRANCE ACTIVE

Objectif:



Permettre l'insertion par l'activité économique en appuyant la création d'entreprise par le biais de cautionnement ou le soutien à des structures employant des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

RÉSEAU ENTREPRENDRE

Objectif:



Apporter, avant et après la création, un accompagnement bénévole par des chefs d'entreprise expérimentés, membres du réseau.

Remettre des prêts d'honneur aux porteurs de projets d'entreprises à potentiel, créatrices d'emploi à court terme.

2

LES MOYENS DE FINANCEMENT D'UN PROJET DE CREATION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE

- **APPORTS EN FONDS PROPRES**
- LES BUSINESS ANGELS ET LES SOCIÉTÉS DE CAPITAL RISQUE
- ❖ L'EMPRUNT BANCAIRE
- ❖ LE CRÉDIT VENDEUR
- ❖ LE PRÉLÈVEMENT SUR L'ENTREPRISE
- ❖ LES PRÊTS D'HONNEUR
 - Les plateformes France Initiative (FIDEP ou VMAPI)
 - Le prêt d'honneur Réseau Entreprendre VdM
 - Le prêt NACRE
 - Le fonds IDF Transmission

LES PRÊTS D'HONNEUR

- Prêts sans intérêt ni garantie.
- Prêts consentis à la personne pour permettre de consolider les fonds propres de l'entreprise.
- Ils doivent être complémentaires à un financement bancaire
- Les prêts d'honneur facilitent l'obtention d'un prêt bancaire (effet levier de 2 à 12).
- Les projets sont défendus devant un comité d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, avocats, experts- comptables, ...) qui décide de l'obtention des prêts.
- Cumul de certains prêts possible



L'objectif de VMAPI, du FIDEP et du Réseau Entreprendre est de créer ou sauvegarder l'emploi.

PRÊT D'HONNEUR VMAPI PRÊT PERSONNEL

Taux 0% - Montant 1 000 à 25 000 €

Durée de remboursement : 1 à 5 ans - Différé possible de 6 mois

<u>Bénéficiaires</u>:

Personnes physiques ayant un projet de création, développement (< 3 ans) ou reprise.

- Création d'entreprise jusqu'à 9 ETP à 3/5ans
- Reprise d'entreprise jusqu'à 4 ETP au moment de la demande
- Développement d'entreprise de 4 ETP maximum au moment de la demande sans dépasser 9 ETP à l'horizon de 5 ans

Conditions d'obtention:

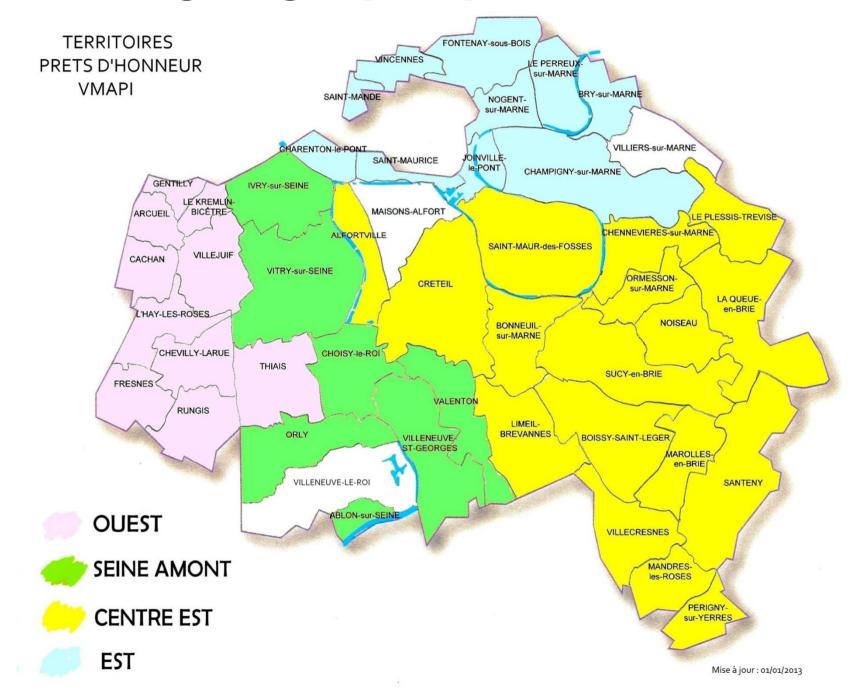
- Être implanté dans les villes adhérentes du Val de Marne
- En complément d'un prêt bancaire Professionnel

Possibilité de doubler ce montant en cas de reprise d'entreprise (sous condition)



Diminution du risque encouru par la banque Implication plus forte du porteur de projet.

Zones géographiques d'intervention





PRÊT D'HONNEUR FIDEP (FONDS POUR L'INITIATIVE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES A POTENTIEL

Prêt personnel

Taux 0% - Montant 20 000 à 60 000 €

Durée de remboursement : maximum 5 ans - Différé possible de 3 à 6 mois

Bénéficiaires:

- Personnes physiques ayant un projet de reprise de 5 ETP minimum au moment du rachat
- Dirigeants d'entreprise de 5 ETP minimum (dirigeants inclus) au moment de la demande effectuée après les 12 mois suivant l'immatriculation

Conditions d'obtention:

- Être implanté dans le Val de Marne
- Les entreprises reprises doivent justifier d'au moins 5 emplois équivalent temps plein, dirigeant inclus (quelque soit son statut social)
- En complément d'un concours financier extérieur

Possibilité de compléter ce montant par un prêt IDFT de 3 000 € à 25 000 €



Diminution du risque encouru par la banque Implication plus forte du porteur de projet.

PRÊT D'HONNEUR IDFT

PRÊT PERSONNEL

Taux 0% - Montant 3 000 à 25 000 €

Durée de remboursement : 1 à 5 ans - Différé possible de 3 mois

Bénéficiaires:

Projet de transmission d'entreprise (pas de rachat minoritaire de parts sociales)

Conditions d'obtention:

- En complément d'un prêt d'honneur VMAPI ou FIDEP.
- Le(s) demandeur(s) doit(vent) assurer lui(eux)-même(s) ou collaborer effectivement à la gestion de l'entreprise.
- L'entreprise doit être implantée en lle de France (siège social et lieu principal d'exploitation).
- L'entreprise reprise doit être profitable.
- Le projet doit maintenir un effectif minimum de 3 ETP.
- Le montant du plan de financement doit être supérieur à 100 000€.



PRÊT D'HONNEUR Réseau Entreprendre® Val de Marne

Prêt personnel

Taux 0% - Montant 15 000 à 40 000 €

Durée de remboursement : 5 ans - Différé 18 mois

Bénéficiaires:

Personnes physiques ayant un projet de création d'entreprise à potentiel

- Besoin de financement >70K€
- Création de 10 ETP à 3/5ans
- Entreprises déjà crées depuis moins 12mois avec moins de 4 ETP

Conditions d'obtention:

- Être implanté dans le Val de Marne
- En complément éventuel d'un prêt bancaire professionnel

Possibilité de compléter ce montant par un prêt Innotech si Entreprise innovante



Diminution du risque encouru par la banque Implication plus forte du porteur de projet.



Prêt personnel

Taux 0% - Montant 1 000 à 10 000 € Durée de remboursement : 1 à 5 ans

Bénéficiaires:

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes, seniors... Création ou reprise d'entreprises

Processus d'accompagnement financé par l'Etat sur 3 ans (amont et aval)



Cautions personnelles sur prêt bancaire associé limitées à 50% Cumulable avec prêt d'honneur et garanties bancaires



Diminution du risque encouru par la banque Implication plus forte du porteur de projet.

Garantie à « première demande ». Paiement du montant garanti sous 30 jours dès le signalement du sinistre



La Garantie FAG

Bénéficiaires : Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes, seniors...

Pourcentage Garanti: 65% du prêt bancaire professionnel

Coût 2% du montant garanti Plafond de garantie : 45 000 €

Condition obligatoire: Cautions personnelles limitées à 50%



La Garantie FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des Femmes)

Bénéficiaires : Femme Gérante Majoritaire de l'entreprise

Pourcentage Garanti: 70 % du prêt bancaire professionnel

Coût : 2,5% du montant garanti Plafond de garantie : 27 000€

<u>Condition obligatoire</u>: **Aucune** caution personnelle possible (mais les gages et nantissement sur les biens financés par le prêt restent possibles)



Simplicité et rapidité Prise de risque limitée pour la banque Limitation des risques de contentieux.

LES RESULTATS VMAPI

| Année | Nombre de projets financés | Montant total des financements | Montant moyen du prêt d'honneur | Montant moyen garanti | % projets suivis |
|-------|-------------------------------------|--------------------------------|--|-----------------------------|------------------------|
| 2009 | 44 | 579 K€ | 11.179 | 14.935 | 30 |
| 2010 | 92 | 2.009 K€ | 13.700 | 15.300 | 30 |
| 2011 | 102 | 1.943 K€ | 12.105 | 15.605 | 40 |
| 2012 | 152 | 3.116 K€ | 11.849 | 14.567 | 40 |



LES RESULTATS FIDEP

| Année | Nombre de projets financés | Montant total des financements | Montant moyen du prêt d'honneur |
|-------|-------------------------------------|--------------------------------|--|
| 2009 | 12 | 352 K€ | 29.300 |
| 2010 | 18 | 605 K€ | 33.600 |
| 2011 | 14 | 502 K€ | 35.800 |
| 2012 | 25 | 775 K€ | 31.000 |



LES RESULTATS Réseau Entreprendre® VAL DE MARNE

| Année | Nombre de projets financés | Montant total des financements | Montant moyen du prêt d'honneur |
|-------|-------------------------------------|--------------------------------|--|
| 2013 | 4 | 105 K€ | 26.250 |

Création fin septembre 2012

Pourquoi les banques travaillent-elles avec nos réseaux ?

Simplicité

- •Simplicité de la mise en place des outils
- Rapidité de déclenchement de la garantie

Sécurité

- Étude approfondie et expérimentée des projets
 - Diminution des risques
- Suivi personnalisé des entreprises
- Résultats bien supérieurs à la moyenne nationale

Coopération

- Dialogue permanent
- Travail en coopération avec les acteurs locaux.
- Apport de projets solides

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES SOLIDAIRES





DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2013







Avec le soutien de













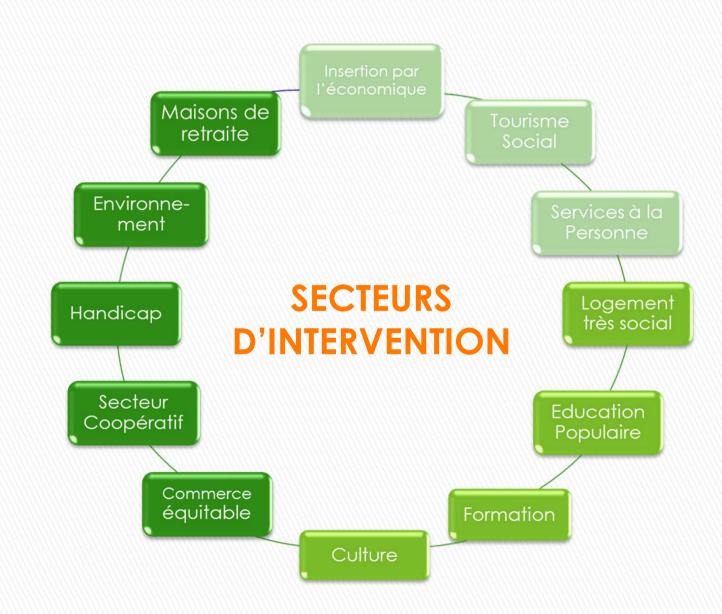
CHAMPS D'INTERVENTION

CRITERES
D'ELIGIBILITE

AVOIR UNE UTILITE SOCIALE

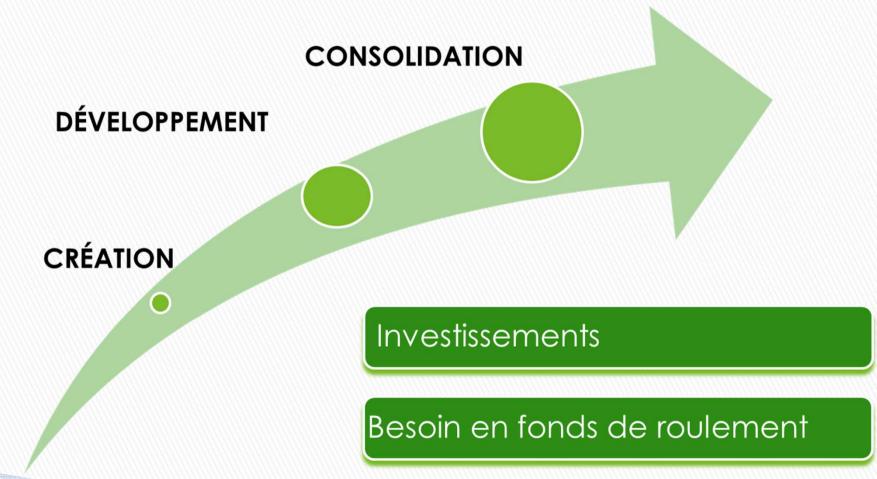
EXERCER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

CREER OU CONSOLIDER DES EMPLOIS



DES SOLUTIONS ADAPTEES

Val de Marne Actif Pour l'Initiative finance chaque étape de la vie d'un projet :



SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Prêts à taux réduits 0% ou 2%

de 1 000€ à 1 500 000 €

Garanties sur emprunts bancaires

Jusqu'à 45 000 € garantis





- 1. le développement de l'activité et de l'emploi de votre structure.
- 2. A pour ambition de faire **effet de levier sur <u>d'autres</u> financements** publics ou privés.

GAMME D'OUTILS

| Nom de l'outil | PUBLIC | MONTANT (jusqu'à) | DUREE | СОИТ | | | |
|--|---|-----------------------|----------------------|--------------------------------|--|--|--|
| | | | | | | | |
| | GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE | | | | | | |
| France Active Garantie | Toute entreprise solidaire ou association | 45 000 € de garantie | 5 ans maximum | 2% du montant garanti | | | |
| FGIE | SIAE | 60 000 € de garantie | Entre 2 et 12 ans | 2,5% du montant garanti | | | |
| FGAP | Entreprise adaptée | 250 000 € de garantie | Entre 2 et 15 ans | 2 à 2,5% du montant garanti | | | |
| 8 | | | | | | | |
| | APPORTS FINANCIERS | REMBOURSABLES | | | | | |
| Contrat d'amorçage associatif | Petite association | 10 000 € | Entre 1 an et 1 an | Aucun | | | |
| Contrat d'Apport Associatif | Toute association | 30 000 € | Entre 2 et 5 ans | Aucun | | | |
| FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire) | Toute entreprise solidaire ou association | 60 000 € | 5 ans (7 ans dans | 2% par an | | | |
| SIFA /FCP IE | o association | 1 500 000 € | certains cas) | | | | |
| | | | | | | | |
| | AUTRES | | | | | | |
| Le Fonds de Confiance | Appui à la réalisation d'une étude action pour toute structure qui souhaite créer une nouvelle entreprise sociale | 20 000 euros | / | / | | | |

CHEMINEMENT D'UN PROJET

Pour agir, VMAPI, FIDEP et Réseau Entreprendre® apportent au porteur de projet :

Accueil et qualification

Expertise

Financement

Suivi postfinancement

- Accueil
- Identification des besoins
- Aide au montage financier (tour de table financier et intermédiation bancaire)

- Validation de la faisabilité économique du projet
- Analyse financière
- Calibrage de l'apport financier

- Comité d'engagement
- Apports en fonds propres : prêt d'honneur
- Garanties sur emprunts bancaires

- Suivi de la situation de l'entreprise
- Conseil et orientation vers des organismes d'accompagnement



CONTACT FIDEP

PRÉSIDENT DENIS DRIGUET

ACCUEIL

Téléphone: 01.49.56.57.70

Email: contact@fidep.fr

Site Internet: www.fidep.fr

– Nos partenaires:































Accueil :

Téléphone: 01.43.91.13.33

Mail: contact@vmapi.org

Site internet :

www.vmapi.org

https://www.facebook.com/ValDeMarneActifPourLInitiative



Président : Alain Philippe Etlin

Accueil :

33 rue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL

Tel: +33170086311

Mail: valdemarne@reseau-entreprendre.org

Site internet :

www.reseau-entreprendre.org





















